



Communiqué de presse — CGAS

Genève, le 15 octobre 2025

Ouverture dominicale : annulation de la votation du 30 novembre 2025 - une annulation de vote qui bafoue la volonté populaire

Le CGAS déplore l'annulation du vote prévu le 30 novembre sur la modification de la LHOM par le Conseil d'État, car l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) ne change rien à la question politique : la population souhaite-t-elle ou non l'ouverture de deux dimanches supplémentaires en l'absence d'une CCT protégeant le personnel ?

Quelle que soit la réponse, la situation aurait été claire :

- soit le peuple vote OUI et la clarification législative demandée par le TF est faite ;
- soit le peuple vote NON et cette clarification législative est également faite, mais dans l'autre sens : pas d'ouverture du dimanche autre que le 31 décembre.

En réalité, il ne fait aucun doute que cette annulation au profit de « nouveaux travaux législatifs » n'aboutira qu'à une chose : la proposition d'ouvrir trois dimanches supplémentaires plutôt que deux.

Cette décision d'annulation du vote du 30 novembre revient donc à faire une nouvelle fleur aux patrons du secteur et à la droite, qui ont fait le forcing sans attendre le jugement du TF, et qui se retrouvent aujourd'hui à faire campagne pour deux dimanches plutôt que trois.

Mais pour le personnel et les syndicats qui le représentent, ce sera une raison de plus de voter NON lorsque la question sera soumise au peuple. Car elle devra nécessairement l'être, sauf à aggraver encore le déni démocratique que constitue la décision de ce jour.

Dans l'intervalle, les magasins devront rester fermés le dimanche, et les droits politiques des référendaires doivent être garantis.

Enfin, la CGAS se réserve la possibilité de recourir contre la décision de ce jour.

Pour plus de renseignements:

Davide De Filippo, président: +41 79 707 14 67

Yves Defferrard, vice-président: +41 79 279 45 91

